

Nomination du Doyen de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education, notamment son article L.712-2 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** les statuts de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques (UFR SJE) ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** Le procès-verbal du Conseil de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques réuni le 28 juin 2019 portant l'élection de Monsieur Christian SAAD en qualité de Doyen de cette composante.

ARRETE

Article 1

Monsieur Christian SAAD, Maître de conférences de Sciences Economiques, est nommé Doyen de l'UFR des Sciences Juridiques et Economiques (UFR SJE) de l'Université des Antilles.

Article 2

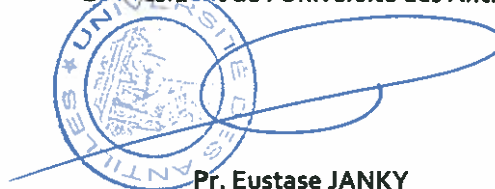
La nomination de **Monsieur Christian SAAD** prend effet au **1^{er} septembre 2019** et pour une durée de 5 ans.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 10 juillet 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY